



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Construction d'une concession automobile dans la ZA de l'Aérodrome à HAGUENAU (67)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

HOLDINGVENUS

Raison sociale

HOLDINGVENUS

N° SIRET

9 0 3 2 9 9 6 9 1 0 0 0 2 7

Type de société (SA, SCI...)

SARL

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

HENTZ

☒ Monsieur

Prénom(s)

Michel

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement a) Parking accessible au public > 50 unités b) Dépôt de véhicules > 50 u.	La concession automobile comprendra un total de 85 places de stationnement en extérieur, dont 65 imposées par le PLU (Bureaux, Commerces + Artisanat de faible densité) et 77 places en intérieur (stockage et exposition). Soit 65 places accessibles au public (clients et employés) Soit 97 places pour le stockage de véhicules

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☐ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Implantation d'une concession automobile pour la marque BMW MINI, véhicules neufs et véhicules d'occasion, atelier de réparation, stockage des véhicules neufs et des véhicules électriques.
Le projet comprend un bâtiment principal, un auvent sous toiture et un abri pour vélos sous ombrière photovoltaïque.

L'implantation du futur bâtiment est essentiellement dictée par la typologie du site, par les besoins de fonctionnement et de gestion des flux autour du bâtiment ainsi que par rapport aux axes des voiries existantes, en suivant le règlement du PLU.

L'accès principal à la parcelle se fera sur le boulevard Hélène Boucher, côté nord.

Un accès secondaire est créé au sud vers la parcelle voisine accueillant déjà une concession MAZDA (propriété du déclarant.

Le projet comprend un ensemble d'espaces nécessaires à l'entretien et à la réparation des automobiles (atelier mécanique, magasin pièces de rechange, aire de préparation, aire de lavage...), ainsi qu'à la vente de véhicules neufs et d'occasion.

4.2 Objectifs du projet

Le projet est issu de l'opportunité d'installer une concession automobile au niveau d'un carrefour passant (bd Hélène Boucher / route de Marienthal (D748)) dans une zone d'activités avec d'autres bâtiments industriels et plusieurs commerces.

Son implantation sur cette parcelle est aussi motivée par la proximité de la concession Mazda qui appartient au même déclarant.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La superficie de la parcelle est de 7135 m², parcelle 154 section CN. Actuellement, le site est vierge et ne possède pas de construction.

L'accès principal à la parcelle se fera sur le boulevard Hélène Boucher, au nord de la parcelle.

Le bâtiment à construire est constitué de 3 niveaux :

- Au R-1 : Stockage de véhicules et matériel divers (rangement, stock matériaux/pneus) ; non accessible au public ;
- Au RDC : Une partie accessible au public, qui comprend les halls BMW et MINI, les bureaux, la zone livraison/restitution, et les sanitaires et une seconde partie, non accessible au public, concerne l'atelier, les réceptions actives, l'aire de lavage, les bureaux d'atelier ainsi que le magasin pièces de rechange (MPR) et des emplacements divers pour l'outillage.
- Au R+1 : Au-dessus du hall, des bureaux administratifs et les sanitaires, non accessible au public ; et au-dessus de l'atelier, les locaux sociaux et le MPR (toute hauteur) ; non accessible au public.

La phase travaux comprend :

- la réalisation des tranchées pour réseaux divers,
- la construction du bâtiment
- la réalisation des revêtements des stationnements et circulations,-
- l'installation de l'abri vélos et de l'espace Déchets (tri)
- la mise en place des panneaux photovoltaïques (toiture et abri vélos)
- la végétalisation des extérieurs et la pose de la clôture.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Surface emprise projetée du bâti : 2308 m² (y compris rampe d'accès au sous-sol) et 64 m² pour l'abri à vélos soit un total de 2372 m² (n'est pas pris en compte la surface démontable en toile de l'abri lavage).

Hauteur du bâtiment principal : 7.62 m.

Le bâtiment principal est implanté au centre de la parcelle, avec 2 façades commerciales : l'une est tournée vers la route de Mariental et la seconde est tournée vers le boulevard Hélène Boucher.

La toiture sera végétalisée et accueillera des panneaux photovoltaïques sur environ 850 m² de sa surface.

L'électricité produite sera auto-consommée avec surplus envoyé au réseau.

Le bâtiment est entouré d'une voirie desservant également les places de stationnement (public, employés et stockage) placées sur le pourtour de la parcelle et au nord-ouest une aire de stationnement de 30 places.

Un espace dédié à la collecte des déchets sera aménagé sur la parcelle, accompagné d'un auvent pour le lavage. Par ailleurs, l'aire de lavage sera protégée par un abri démontable.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à :

- Permis de Construire (en cours)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise terrain d'assiette (parcelle CN 154 - récemment divisée)	7 135 m ²
Emprise au sol des constructions	2 372 m ²
Surface de plancher	4 134,5 m ²
Places de stationnement ouvertes au public (clientèle, employés)	65 places
Nombre de places "dépôts de véhicules" (intérieur / extérieur) - hors atelier	97 (77 / 20)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " Lat. : ° , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Zone UX du PLU de Haguenau, version approuvée le 15/05/2025 : zone destinée à l'accueil d'activités artisanales, commerciales ou industrielles / OAP Secteur ouest de l'aérodrome

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	Le site appartient presque en totalité aux ZNIEFF : - Pelouses sableuses du Taubenhof à Haguenau et Kaltenhouse (Ref 420030156 - type I) - Massif forestier de Haguenau et ensembles de landes et prairies en lisière (420007059 - type II)
En zone de montagne ?	☐	☐	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☐	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☐	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☐	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☐	La commune de Haguenau n'est pas incluse ne comprend aucune infrastructure de l'Etat soumis au PPBE de 4e échéance. Les cartes du bruit stratégiques de 2022 des zones exposées au bruit routier (24h et nuit) ne montrent aucune problématique au niveau du projet.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☐	Selon le plan des servitudes du PLU
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☐	Le site se trouve hors des zones humides remarquables du SDAGE 2022-27 et hors des zones humides effectives ou probables en Grand Est. (https://macarte.ign.fr/carte/8uyDzz/Les-Zones-Humides-ZH-en-Grand-Est et https://geo.eau-rhin-meuse.fr/portal/apps/webappviewer/index.html?id=312563d21d1b48e8b059ce11f7ae88c3)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRI Moder : Site non concerné PPRT "67 PPRT Dépôt de munitions de Neubourg" : Site non concerné
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRT approuvé le 18/12/2015. PPRI de la Moder approuvé le 08/04/2021
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☐	Le site était boisé depuis de nombreuses années. Il était inclus dans un site militaire (ancien aérodrome). Il a fait d'objet d'un défrichement (abattage et dessouchage) dans le cadre de la reconversion de l'ancien aérodrome. Aucune information sur une pollution des sols n'a été communiquée au pétitionnaire par l'aménageur de la zone d'activités de l'aérodrome (Communauté d'Agglomération d'Haguenau).
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☐	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☐	
Dans un site inscrit ?	☐	☐	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Site Natura 2000 "Massif forestier de Haguenau" - référencé FR4201798 pour la directive Habitats L'entité la plus proche (ancien terrain militaire) est située à 25m à l'est et au sud-est du projet. Site Natura 2000 "Forêt de Haguenau" - référencé FR4211790 pour la directive Oiseaux, à 2.3 km à l'est du projet
D'un site classé ?	☐	☐	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	La consommation d'eau est liée à l'activité exercée sur le site : commerce et atelier de réparation de véhicules, avec station de lavage (cuve de rétention prévue, consommation 1.5m³/jour). L'alimentation en eau potable de la commune est assurée par des forages dans les nappes souterraines (gestion par le SDEA). Les effectifs attendus seront de 83 personnes maximum pour le public et 32 collaborateurs répartis sur l'ensemble du bâtiment.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☐	Le projet ne prévoit aucun drainage ou prélèvement dans les eaux souterraines. Le site n'est concerné par aucune ZRE.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet génère un volume de déblais de l'ordre de 6000-7000 m³ pour la création du sous-sol. En plus, des déblais seront liés aux fondations du futur bâtiment, et à l'aménagement des espaces de circulation et stationnement, et les réseaux divers. Les matériaux seront excavés et évacués en prenant en compte leur nature et qualité.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Apports de matériaux de construction, réalisation des revêtements extérieurs.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Certains matériaux, comme les sables pour le béton, pour les comblements des tranchées des réseaux, pour les sous-couches des revêtements extérieurs, ... sont issus de ressources naturelles.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Les connexions se feront avec les réseaux EU et AEP existants. Les besoins sont compatibles avec les ressources à disposition. La gestion des eaux pluviales sera réalisée conformément au règlement d'assainissement de la communauté d'agglomération et du SDEA (régie), une notice hydraulique est en cours pour dimensionner les ouvrages de rétention - infiltration.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☐	Le site a fait l'objet d'un défrichement (abattage et dessouchage) avec remaniement des sols en 2022-2023, ayant donné lieu à une autorisation environnementale fin 2021 et à un avis favorable (sous conditions) à la dérogation Espèces protégées en juin 2022.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☐	Les impacts sur le site NATURA 2000 voisin du projet ont été évalués, pris en compte (et compensés) dans le cadre de la reconversion de l'ancien aérodrome autorisé en 2021 (autorisation environnementale) et 2022 (CNPV).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☐	Le site est localisé dans la zone d'activités de l'aérodrome, dans un secteur nouvellement aménagé (création bld H. Boucher ou VLS), suite à la reconversion d'une friche militaire. Les enjeux liés à l'anthropisation de la zone de projet ont été évalués et pris en compte dans ce cadre. Actuellement, le site est nu, en attente de l'installation d'une activité économique.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☐	Aucune servitude applicable (selon PLU).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le secteur est concerné par : - un risque sismique modéré - un risque retrait gonflement des argiles - aléa faible - un risque radon faible
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☐	La nature du projet n'est pas susceptible d'engendrer des risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☐	Sans éléments rapportés par l'aménageur (CA d'Haguenau), nous considérons l'absence de sols pollués susceptibles d'entraîner un risque sanitaire.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☐	Les déplacements sont liés aux arrivées/sorties des clients et du personnel. L'accès au site se fera par le boulevard Hélène Boucher, nouvellement créée en tant que "voie de liaison sud" et un accès secondaire au sud vers la concession Mazda. L'augmentation du trafic est absorbable par le bld, dimensionné pour le développement de la zone d'activités.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le projet sera source de bruit notamment en phase travaux, liée à l'utilisation d'engins de chantier.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le projet est concerné par le bruit de la circulation sur le boulevard H. Boucher (VLS) et la route de Marienthal, respectivement en catégorie 3 et 4 (100 et 30 m). Recul du bâtiment
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☐	Le projet n'est pas de nature à engendrer d'odeurs particulières.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☐	Le site n'est pas concerné par des nuisances olfactives (aucune information dans le PLU, ni l'avis de la MRAe sur la reconversion de l'ancien aérodrome).
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	La phase travaux peut engendrer des vibrations, celles-ci seront limitées à la durée des travaux.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Les travaux ne seront effectués qu'en journée. Des enseignes lumineuses de la marque seront installées sur le bâtiment. Horaires d'allumage conformes à la réglementation
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	La route de Marienthal et le blv H. Boucher bénéficient de l'éclairage public.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Le projet concerne la construction d'un bâtiment avec locaux et bureaux, la réglementation thermique en vigueur s'applique. Les modes de chauffage/ climatisation : climatisation réversible dans l'atelier et bureaux, et climatisation dans le showroom. Des panneaux photovoltaïques seront installés sur la toiture et l'abri vélo sur environ 850 m², avec autoconsommation.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Le projet engendre des ruissellements liés à l'imperméabilisation : une gestion des eaux pluviales en bassin(s) de rétention-infiltration est prévue. Il engendre également des eaux usées qui seront traitées
	Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Gestion des eaux pluviales à la parcelle : infiltration selon règlement d'assainissement. Les EU sont acheminées vers la station de traitement de Haguenau.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les huiles usagées et autres fluides liés à l'activité d'entretien et réparation des véhicules sont gérés par contrat avec des entreprises privées spécialisées. La récupération de ceux-ci se fait dans l'atelier avec stockage sur rétention des liquides. Un kit anti-pollution sera à disposition dans l'atelier.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les déchets issus des travaux seront triés et orientés vers les filières adaptées. Les déchets professionnels seront gérés par contrat avec des entreprises spécialisées et privées. La récupération de ceux-ci se fait dans l'atelier et de manière sécurisée et sur la dalle de tri dédiée au coin sud-est de la parcelle.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☐	La nature du projet n'est pas susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique ou paysager. Aucun élément patrimonial n'est localisé à proximité. Les impacts de la création de la VLS et de la reconversion de la friche de l'aérodrome ont été évalués et pris en compte précédemment pour l'installation d'activité sur le site de projet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☐	Le projet s'implante sur une zone d'activités, nouvellement créée grâce à la reconversion d'une friche notamment militaire. L'usage du sol est conforme à l'usage prévu dans ce cadre.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Source : Avis rendus -DREAL Grand-est (2021-2025). Les projets situés à moins de 2km sont :

- Démolition-reconstruction du magasin ALDI avec parking (200m au NNW), Avis 2023-7778, dispense
- Ensemble résidentiel et activités avec défrichement (2km à l'ouest), Avis 2023-2167, Eval. env. demandée
- Projet immobilier de 462 logements (1.4km à l'est), Avis 2023-2630, Eval env. demandée

Le cumul avec le projet concerne principalement la circulation automobile engendrée par ces projets (logements et activités) sur la voie de liaison sud (VLS) [comprenant le bd. H. Boucher] et la route de Marienthal.

La VLS a fait l'objet des autorisations suivantes : DUP par AP du 20/04/16, Avis Ae du 01/08/24 + Avis Ae du 26/02/18 spécifique au défrichement

De plus, le site fait partie de la friche reconvertie ayant donnée à l'avis MRAe 2021APGE87 du 29/10/21 et à l'avis 2022-35 du CSRPN Grand Est du 17/06/2022 (dérogation espèces protégées)

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Avis MRAe 2021APGE87 sur reconversion d'une ancienne friche dans la ZA de l'aérodrome à Haguenau :

La MRAe recommande de :

- attendre les observations et demandes qui lui seront faites dans le cadre de la dérogation au titre des espèces protégées ; [mesures de compensation complémentaires proposées en 2022]
- procéder aux analyses des caractéristiques des matériaux à évacuer, avec pour objectifs d'évaluer d'éventuels risques sanitaires ; [pas d'information fournie au pétitionnaire]
- s'assurer de l'inexistence d'engins de guerre ou de toute autre pollution liés à son ancien usage militaire ; ([pas d'information fournie au pétitionnaire])
- fournir un bilan global des émissions de gaz à effet de serre et réduire, voire compenser ces émissions si possible localement. [production électrique en autoconsommation sur le projet]

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet s'implante sur une parcelle préalablement défrichée (2022-23), en zone UX, prévue pour accueillir des activités dans la ZA de l'aérodrome.

Le projet comprend la construction d'un bâtiment avec locaux et installations nécessaires à la concession automobile, y compris des places de stationnement et stockage de véhicules.

Le projet intègre l'utilisation de revêtements perméables au niveau des stationnements extérieurs et en toiture pour limiter l'imperméabilisation. Les eaux pluviales seront gérées conformément aux règlements applicables et à la perméabilité des sols : gestion à la parcelle en infiltration pour une pluie vicennale. Une notice hydraulique est en cours pour la conception des ouvrages de gestion des eaux pluviales.

Les enjeux écologiques en lien avec le site Natura 2000 proche et la ZNIEFF ont été pris en compte dans le cadre de la reconversion de la friche militaire et du défrichement préalable. Aussi, le projet s'en trouve "affranchi", le terrain étant actuellement nu (en dehors d'une fine bande le long de la route de Marienthal, avec 2 arbres).

Le projet prévoit la réalisation d'espaces verts périphériques, avec des plantations d'essences locales dont 40 arbres (Fraxinus excelsior, Quercus robur, Corylus avellana, Crataegus monogyna) et la conservation de 2 arbres (Tilleul) le long de la route de Marienthal.

Le site est concerné par de faibles risques naturels liés au sol, les constructions seront réalisées en conformité avec les normes constructives.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La concession s'implante dans un secteur préalablement défriché, destiné à l'accueil d'activités et bien desservie (voie de liaison sud).

La gestion des eaux pluviales se fera sans rejet aux réseaux (infiltration à la parcelle, limitation de l'imperméabilisation).

Peu de contraintes urbanistiques, environnementales ou paysagères car le site est intégré dans la ZA de l'aérodrome dont l'extension a déjà été autorisée.

Peu d'enjeux environnementaux spécifiques au projet permettant de le dispenser d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

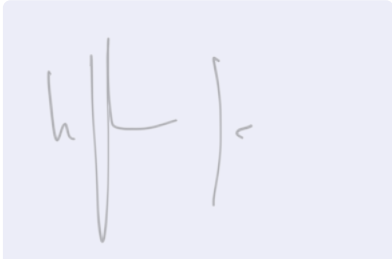
Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)